



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 9 janvier 2024

CATASTROPHE NATURELLE

Toulon reconnue en état de catastrophe naturelle

Par arrêté du 22 décembre 2023, la commune de Toulon est reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène inondations et coulées de boue du 24 octobre 2023.

L'arrêté a été publié au journal officiel samedi 6 janvier. À partir de cette date, les habitants de la commune de Toulon disposent d'un délai de 30 jours pour déclarer le sinistre à leur compagnie d'assurance.

**Service de la communication interministérielle
de l'État en département**

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31209 - 83070 TOULON Cedex

